

PRÉFET DU NORD

Direction Départementale des territoires et
de la mer de Nord

Lille, le **03 MARS 2020**

Service études, planification
et analyses territoriales

Réf : SEPAT/CDPENAF

Courriel : ddtm-cdpenaf-secretariat@nord.gouv.fr

PROCES-VERBAL
DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PRESERVATION
DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

La commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) s'est déroulée par voie électronique du 6 février 2020 à 8h au 13 février 14h sous la présidence de M. Antoine LEBEL, directeur départemental adjoint de la Direction départementale des territoires et de la mer du Nord, représentant le préfet du Nord empêché.

Membres votants ayant participé :

- M. Nicolas BURIEZ, suppléant, représentant la fédération régionale des Hauts-de-France des associations de protection de la nature et de l'environnement, Nord-Nature-Environnement ;
- M. Paul CHRISTOPHE, suppléant, représentant le conseil départemental du Nord ;
- M. Bernard DELABY, suppléant, représentant la métropole européenne de Lille ;
- M. Carlos DESCAMPS, titulaire, représentant la coordination rurale du Nord ;
- Me Alexandre DESWARTE, suppléant, représentant la chambre des notaires du Nord ;
- M. Joël DESWARTE, titulaire, représentant la fédération des chasseurs du Nord ;
- M. Christian DUQUESNE, suppléant, représentant la FDSEA du Nord ;
- Mme Cécile FAUCONNIER, DDTM/SEPAT, suppléante, adjointe au chef du service études, planification et analyses territoriales.
- M. Antoine JEAN, titulaire, représentant la confédération paysanne du Nord ;
- M. Christophe LEVECQ, suppléant, représentant le syndicat des propriétaires privés ruraux du Nord ;
- M. Philippe LOYEZ, titulaire, représentant l'association des maires du Nord, maire de Noyelles-sur-Escaut ;
- M. Vincent MERCIER, suppléant, représentant le conservatoire d'espaces naturels du Nord/Pas-de-Calais ;
- M. Jean-Jacques MEURANT, suppléant, représentant de la chambre d'agriculture de la région Hauts-de-France ;
- M. Jérémie MORELLE, suppléant, représentant les jeunes agriculteurs du Nord/Pas-de-Calais ;
- M. Jean-Luc PERAT, titulaire, représentant un établissement public, désigné par l'association des maires du Nord, président de la communauté de commune Sud-Avesnois, maire d'Anor ;
- M. Hubert VANDERBEKEN, suppléant, représentant la chambre d'agriculture pour le département du nord

Membres invités ayant participé :

- Mme Anne-Catherine VANDERCRUYSSSEN, suppléante, représentant la SAFER Hauts-de-France ;
- M. Eric MARQUETTE, titulaire, représentant l'office national des forêts ;

Représentants de la DDTM 59 :

- M. Nicolas BOULET, DDTM/SEPAT, chef de l'unité urbanisme durable
- Mme Sophie GUYOMARCH, DDTM/SEPAT, chargée d'études planification ;
- Mme Dorothée LETOMBE, DDTM/SEPAT, chef du pôle préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers

Membres absents excusés :

- M. Guislain CAMBIER, suppléant, représentant un établissement public, désigné par l'association des maires du Nord, président de la communauté de communes du pays de Mormal, maire de Potelle ;
- M. Bernard COQUELLE, suppléant, représentant la confédération paysanne du Nord ;
- M. Jean-Michel LEPAGE, suppléant, représentant la confédération paysanne du Nord ;
- M. Philippe LEVECQ, titulaire, représentant le syndicat des propriétaires privés ruraux du Nord ;
- M. Christian LEY, titulaire, représentant l'association des maires du Nord, maire de Socx ;
- M. Hervé RIVENET, suppléant, représentant de la coordination rurale du Nord ;
- M. Michel ROGER, suppléant, représentant la FDSEA du Nord ;
- M. Patrick VALOIS, suppléant, représentant du conseil départemental du Nord ;
- M. François VIOLETTE, suppléant, représentant de la coordination rurale du Nord ;
- M. Thibault VANDENBESSELAER, suppléant, chef du service études, planification et analyses territoriales.

Membres non excusés :

- M. Simon AMMEUX, titulaire, représentant les jeunes agriculteurs du Nord/Pas-de-Calais ;
- M. Jean-Louis BEGARD, suppléant, représentant de la fédération des chasseurs du Nord ;
- M. Bernard CHAUDERLOT, suppléant, représentant l'association interdépartementale des communes forestières du Nord et de l'Aisne ;
- M. Bernard COLLIN, titulaire, représentant le syndicat des propriétaires forestiers privés du Nord ;
- Mme Christine DELEFORTRIE, suppléante, représentant la chambre d'agriculture de région ;
- M. Paul JOURDEL, suppléant, représentant le syndicat des propriétaires forestiers privés du Nord ;
- M. François LOUVEGNIES, titulaire, représentant l'association interdépartementale des communes forestières du Nord et de l'Aisne ;
- M. Alain RICHARD, suppléant, représentant la fédération des chasseurs du Nord ;
- M. Dimitri TABARY, titulaire, représentant la fédération régionale des CIVAM ;
- M. Alain VAILLANT, titulaire, représentant la fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement des Hauts-de-France ;
- M. Cédric VANAPPELGHEM, suppléant, représentant le conservatoire d'espaces naturels du Nord/Pas-de-Calais.
- Mme Sophie WAUQUIER, suppléante, représentant la fédération régionale des CIVAM.

Membres invités excusés :

- Mme Karine TOFFOLO, suppléante, représentant l'office national des forêts.

Membres invités non excusés :

- M. Damien CARLIER, titulaire, représentant la SAFER Hauts-de-France ;
- Mme Catherine MONNIER, suppléante, représentant l'institut national des appellations d'origine ;
- M. Olivier RUSSEIL, suppléant, représentant l'institut national des appellations d'origine ;
- M. Francis VERMERSCH, suppléant, représentant la SAFER Hauts-de-France.

Conformément aux dispositions du règlement intérieur relatives à la consultation électronique, Monsieur Antoine LEBEL constate la présence de 15 membres votants sur 20 à l'ouverture des débats le jeudi 6 février à 8h. Le quorum est atteint, la commission peut valablement délibérer.

Initialement prévue pour prendre fin le mardi 11 février à 17h, le temps laissé au débat a été prolongé jusqu'au jeudi 12 février à 8h suite au message de Mme Fauconnier envoyé le mardi 11 février à 16h54 afin de permettre aux membres de réagir avant l'ouverture des votes. Aucune remarque complémentaire n'a été formulée.

La phase de vote a débuté le mercredi 12 mars à 8h pour se clôturer le jeudi 13 février à 14h.
11 membres ont participé aux votes.

I. Examen du projet de permis de construire déposé par M. BEUGIN David sur la commune de Morbecque:

Présentation réalisée par Mme Sophie GUYOMARCH

➤ Le projet

Le projet consiste en un changement de destination d'un bâtiment à usage agricole de 104 m² qui deviendra une habitation.

➤ Débat

Mme Fauconnier s'interroge sur les bâtiments attenants au projet et la présence d'une exploitation agricole à proximité. En outre, elle constate que le projet est entouré de parcelles appartenant à des exploitations différentes et précise que le changement de destination ne doit pas compromettre l'activité agricole. Or la demande d'autorisation d'urbanisme ne fait pas mention du lien éventuel entre l'exploitation agricole existante et le pétitionnaire qui projette d'agrandir l'habitation.

Par ailleurs, se pose la question de la destination du logement initial de 25 m². Si celui-ci correspond à un logement de fonction, le projet aurait pour conséquence la création d'une seconde habitation dont le lien de nécessité avec l'activité agricole doit être démontré.

Néanmoins, malgré le manque d'information constaté dans le dossier, la réhabilitation de cette ancienne maison est plutôt positive et se fait sur une parcelle sans activité agricole.

➤ Avis sur le projet :

L'avis est **favorable** (7 votes favorables ; 4 votes défavorables).

Le président ne prend pas part au vote.

Réserves :

Les membres indiquent que la demande manque d'informations permettant d'évaluer l'impact du projet sur l'activité agricole voisine.

Les membres souhaitent des précisions sur le lien éventuel entre le pétitionnaire et l'activité agricole. Le dossier n'apporte pas d'éléments sur la destination actuelle du bâtiment, à savoir s'il s'agit d'une exploitation agricole encore en activité ou d'une activité commerciale. En cas d'activité agricole, la création d'une habitation supplémentaire doit être justifiée par un besoin lié à l'exploitation.

Enfin, le changement de destination du bâtiment en habitation pourrait causer des conflits d'usage.

II. Examen du projet de permis de construire déposé par M FRANCOIS Eric sur la commune de Tilloy-lez-Marchiennes:

Présentation réalisée par Mme Dorothée LETOMBE

➤ Le projet

Le projet consiste en un changement de destination d'un bâtiment à usage agricole de 560 m² qui deviendra une habitation sur 140 m².

➤ Débat

Mme Fauconnier soulève les points suivants. Le projet a pour objet le changement de destination au sein d'une ancienne exploitation agricole dont on constate qu'elle était constituée d'un nombre important de bâtiments agricoles. Or aucune précision n'est apportée sur le devenir des autres bâtiments agricoles. Se pose donc la question de savoir s'il s'agit là de procéder à un changement de destination sur tous ces bâtiments agricoles à l'avenir, ce qui impliquerait que l'on rendrait possible la création d'un hameau nouveau en pleine zone agricole.

Par ailleurs, on peut constater qu'il y a bien existence de parcelles agricoles en périphérie du projet et que même s'il y a eu un retrait d'agrément pour la GAEC, les autres bâtiments ont pu être repris par un autre exploitant agricole pratiquant de l'élevage. C'est d'ailleurs ce que laisse supposer la photo aérienne jointe au dossier d'analyse produit par la DDTM.

Enfin, Mme Fauconnier s'interroge sur la transformation de ce type de bâtiment (salle de traite et stabulation) en logement.

L'insuffisance d'éléments ne peut pas permettre aux membres de statuer sereinement sur l'absence d'impact de ce projet sur l'activité agricole et l'éventualité d'un probable mitage de la zone.

➤ Avis sur le projet :

L'avis est **défavorable** (3 votes favorables ; 8 votes défavorables).
Le président ne prend pas part au vote.

Motivations :

Les membres de la CDPENAF regrettent le manque d'information sur ce dossier. Ils estiment qu'il serait préférable de maintenir le caractère agricole de ce type de bâtiment plutôt que de permettre le changement de destination pour de l'habitat. Le changement de destination de ce bâtiment pourrait compromettre l'activité agricole en place.

Les membres s'interrogent sur le caractère agricole des autres bâtiments présents sur la parcelle. Si ces derniers sont à vocation agricole et notamment destinés à l'élevage, cela peut conduire à des conflits d'usage.

La superficie correspondante au changement de destination pose question. Le projet indique que sur le bâtiment d'une superficie totale de 560 m², 140 m² seront à usage d'habitation. Le dossier n'indique pas si les 420 m² restants seront toujours à vocation agricole ou destinés à un autre usage.

Compte tenu de la présence de nombreux bâtiments sur la parcelle, une succession de changement de destination conduirait à la création d'un hameau et au mitage des espaces agricoles.

Les membres notent que le projet se situe en ZNIEFF de type 1 et que des prairies jouxtent le projet. Aucun élément du dossier ne permet d'évaluer son impact sur ces espaces naturels.

L'ordre du jour de la CDPENAF est épuisé.

La prochaine commission se tiendra le **jeudi 12 mars 2020 à 13h30** .

Le Président de la commission départementale de préservation
des espaces naturels, agricoles et forestiers



Antoine LEBEL